

CULTURE

COMMUNICATIONS

PARTOUT, LA CULTURE

Politique québécoise de la culture

PROJET POUR
CONSULTATION

Juin 2017

La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture et des Communications

Coordination : Bureau du renouvellement de la politique culturelle

Graphisme : Ose Design

Édition : Ministère de la Culture et des Communications

La publication est accessible sur le site Internet du ministère de la Culture et des Communications : www.mcc.gouv.qc.ca

Dépôt légal : 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN (Imprimé) : 978-2-550-78871-3

ISBN (PDF) : 978-2-550-78870-6

© Gouvernement du Québec, 2017

MOT DU MINISTRE



D'ores et déjà, le Québec peut s'enorgueillir d'une formidable richesse culturelle. Depuis des générations, des gens de divers horizons mettent leur talent et leur créativité à l'œuvre et se surpassent constamment pour animer et enrichir notre espace culturel. À leurs efforts s'ajoutent les éléments qui définissent notre société et qui confèrent à la culture québécoise le caractère unique et original dont nous sommes si fiers : notre langue française, notre territoire, nos origines diverses, notre patrimoine et notre histoire.

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de la culture comme source d'enrichissement collectif. Les actions entreprises dans la foulée de l'adoption de la politique culturelle de 1992, *Notre culture, notre avenir*, ont donné de fantastiques résultats à cet égard.

Après 25 ans de progrès, le temps est venu d'actualiser cette politique et de faire en sorte qu'elle soit davantage le reflet de ce que nous sommes aujourd'hui et qu'elle nous permette de tirer pleinement parti des possibilités qui s'offrent à nous. Une telle démarche s'inscrit nécessairement dans la continuité, avec la participation des acteurs concernés par le développement culturel ainsi qu'avec celle des citoyennes et citoyens désireux de faire entendre leur point de vue. C'est pourquoi j'ai parcouru toutes les régions du Québec pour les rencontrer.

Au cours de cette consultation, j'ai acquis la ferme conviction que, peu importe où ils habitent, les Québécoises et les Québécois sont en droit de bénéficier d'une attention gouvernementale équitable sur le plan culturel. Les actions du gouvernement doivent donc mieux prendre en compte la grande diversité des contextes régionaux.

J'ai aussi pu constater à quel point la politique culturelle de 1992 a forgé les organismes, les institutions et les entreprises qui portent fièrement notre culture ici et ailleurs. J'ai bien compris que les milieux culturels sont attachés aux fondements établis à ce moment, des fondements qui conservent toute leur pertinence.

Fort des avis éclairés que j'ai reçus, je suis aujourd'hui en mesure de proposer une politique repensée selon les paradigmes de notre époque. Une politique reconnaissant la langue française comme le socle sur lequel bâtir notre destinée commune. Une politique réaffirmant l'importance de nos milieux artistiques et culturels professionnels. Une politique misant sur le rôle essentiel de la culture du point de vue de la qualité de vie de nos communautés et sur le plan économique. Une politique pensée pour l'épanouissement de tous les acteurs de la société : les jeunes, les artistes, les membres des Premières Nations et les Inuits, les anglophones, les personnes issues de l'immigration et les citoyens de toutes les régions du Québec. Bref, une politique qui reflète les aspirations et les ambitions du Québec au XXI^e siècle.

Investir dans la culture est un choix de société porteur de nos valeurs, un choix qui stimule notre fierté et notre audace. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je soumets ce projet de politique québécoise de la culture à la consultation.

Luc Fortin

Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française,
Ministre responsable de la région de l'Estrie

POUR DONNER VOTRE AVIS...

Un forum national aura lieu les 5 et 6 septembre 2017 afin de permettre aux représentants des milieux associatifs de réagir aux orientations du présent projet de politique québécoise de la culture.

Pour en connaître les détails, consultez le site Web du ministère de la Culture et des Communications, au **www.mcc.gouv.qc.ca/politiqueculturelle**.

Vous pouvez émettre vos commentaires par l'entremise d'un questionnaire en ligne, à l'adresse suivante : **www.mcc.gouv.qc.ca/politiqueculturelle**, avant le 6 septembre 2017 à minuit.

Les citations proviennent de mémoires, de témoignages ou de réponses au sondage Web reçus dans le contexte de la consultation publique tenue à l'été 2016.

TABLE DES MATIÈRES

Vision	1
Introduction	2
Constats et perspectives d'avenir	3
Un nouveau chapitre : principes et orientations	7
Engagements particuliers à l'égard des Autochtones	10
Orientation 1 – S'épanouir individuellement et collectivement grâce à la culture	14
Une vie culturelle en français, participative et engagée	15
L'apport croisé des secteurs culturels, éducatifs et sociaux	16
Orientation 2 – Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement de nos richesses culturelles	18
Le déploiement de la création et de la production	19
La diffusion et la notoriété internationale de la culture québécoise	20
L'accès équitable à une vie professionnelle gratifiante et évolutive	21
Orientation 3 – Dynamiser la relation entre culture et territoire	24
La culture comme élément fondamental de la vitalité du territoire	25
Le caractère irremplaçable du patrimoine culturel	26
Le partenariat avec les instances municipales	28
Orientation 4 – Miser sur la culture et les communications pour le développement économique du Québec	30
L'entrepreneuriat culturel et l'originalité des modèles organisationnels	31
La performance sur les marchés nationaux et internationaux	32
Les clés de l'économie numérique	33
De la parole aux actes	35
Annexe I : Un engagement historique de l'État québécois	36
Annexe II : Démarche participative	39
Annexe III : Comités consultatifs	40
Annexe IV : Tableau des orientations et objectifs	42



Claudie Gagnon, Mille vues, mille regards, 2016
Verres correcteurs recyclés (polymère), monofilament d'acier et aluminium, 2016
Le Carré 150 - Espace culturel de Victoriaville
Photographie : Nancy St-Hilaire

VISION

Une société où la culture s'inscrit dans une perspective d'enrichissement collectif, d'innovation et d'adaptation à un monde en constante évolution, voilà la vision du gouvernement du Québec.

Pour concrétiser cette vision, le gouvernement cherchera à assurer une présence accrue de la culture et de la langue française dans le quotidien de l'ensemble de la population québécoise. Il fera en sorte de doter les milieux culturels des outils dont ils ont besoin pour relever les défis qui émergeront avec l'évolution de la société.

INTRODUCTION

La démonstration n'est plus à faire : la culture constitue une extraordinaire force pour l'épanouissement et la prospérité d'une société. En ce sens, au Québec, nous jouissons déjà d'une formidable richesse culturelle. Elle est le fruit du travail incessant de plusieurs générations d'artistes, d'artisans, d'entrepreneurs et de travailleurs culturels ainsi que de l'engagement des citoyens, de la société civile et des instances tant locales que régionales. Il en résulte une immense fierté collective et de solides bases sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour nos actions futures.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec inscrit à nouveau la culture au cœur de ses priorités. La politique québécoise de la culture devient ainsi l'instrument par excellence pour assurer la cohérence des interventions de l'État¹.

L'objectif : accorder une plus grande place à la culture au cœur de la vie des Québécoises et des Québécois, et ce, en collaboration avec les forces vives de la société.

Ce projet, le gouvernement du Québec le porte haut et fort. Il entend faire en sorte qu'il soit à l'image de la société québécoise :

- une société francophone, démocratique, pluraliste et riche de son caractère distinct;
- une société qui reconnaît l'apport des nations autochtones, de sa communauté d'expression anglaise et des personnes de minorités ethnoculturelles, qu'elles soient immigrantes ou nées au Québec.

Autrement dit, la diversité qui a contribué à établir le caractère unique et original de la culture québécoise demeure un atout de premier plan dans une perspective d'enrichissement collectif.

En fait, l'État québécois manifeste depuis longtemps sa volonté de promouvoir sa singularité culturelle et linguistique. De là vient sa longue tradition d'engagement en faveur de la culture et de la langue française (annexe I).

La présente politique s'inscrit donc dans la continuité. Elle s'appuie sur les acquis de la politique *Notre culture, notre avenir*, publiée en 1992, laquelle proposait un cadre innovant et structurant. L'action gouvernementale y est structurée autour de trois axes d'intervention :

- l'affirmation de l'identité culturelle;
- le soutien aux créateurs et aux arts;
- l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle.

Ces trois axes, qui ont donné au système culturel québécois son visage actuel, conservent toute leur pertinence. Toutefois, en 25 ans, plusieurs enjeux se sont transformés, d'autres ont émergé; c'est ce qui justifie la révision de la politique existante et son actualisation.

1. Le travail d'élaboration de cette politique a été alimenté par une importante démarche de consultation publique, par une consultation particulière auprès des communautés autochtones (annexe II) et par les avis et conseils de deux comités externes (annexe III).

Constats et perspectives d'avenir

C'est un fait incontestable, le monde change rapidement, sans répit et à plusieurs points de vue. Au Québec, nous n'échappons pas à cette mouvance; nous devons y faire face tous les jours.

De nouveaux enjeux font ainsi leur apparition. Des éléments que nous tenions pour acquis se transforment, certains disparaissent même complètement.

À cet égard, les consultations ont permis de dégager un certain nombre de constats. Huit d'entre eux ressortent plus que les autres et sont présentés ici à titre de préoccupations transversales du présent projet de politique. En dehors de cette sélection, d'autres éléments ont également été pris en compte au moment de fixer les orientations et les objectifs de la nouvelle politique.

La langue française : une force identitaire à protéger

Au Québec, nous sommes fiers de notre langue officielle, le français. Cependant, il nous faut constamment actualiser nos approches et les structures en place pour en assurer la protection et la promotion.

Dans le contexte nord-américain et, de façon plus générale, dans celui de la mondialisation, l'anglais exerce un fort pouvoir attractif, notamment dans des sphères comme la création et la consommation culturelle. Cette tendance est dans une grande mesure exacerbée par l'avènement du numérique et des médias sociaux; les frontières n'existent plus et l'anglais a tendance à s'imposer.

Pour renforcer la place du français, nous devons privilégier des stratégies en valorisant l'usage, et cela va bien au-delà de la francisation des nouveaux arrivants. La capacité des individus à participer activement à la vie culturelle québécoise est fortement liée à leur maîtrise de la langue française.

L'évolution démographique et la diversité : des facteurs de changement

Deux phénomènes démographiques importants transforment en profondeur la société québécoise.

D'une part, le vieillissement de la population entraîne des changements qui touchent un nombre grandissant de personnes. Leurs priorités ne sont plus les mêmes, elles adoptent de nouveaux comportements et de nouveaux modes de vie, notamment en ce qui concerne leur participation à la vie culturelle.

À ce phénomène s'ajoute le fait que la société québécoise s'est diversifiée de façon importante depuis les dernières années, et ce, principalement dans la région métropolitaine de Montréal. Malgré leur nombre croissant, les personnes de minorités ethnoculturelles sont relativement peu présentes sur la scène et à l'écran.

Cela dit, il ne faut pas pour autant oublier les personnes marginalisées et celles en situation de vulnérabilité ou de handicap. Nous devons nécessairement en tenir compte dans une perspective d'inclusion et d'ouverture à la diversité.

Les cultures autochtones : un espace de rapprochement

Il apparaît crucial de dynamiser la relation entre le gouvernement du Québec et les Autochtones, à l'heure où le Québec prend acte des conclusions et des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation mise sur pied par le gouvernement du Canada. Or, cette relation doit pouvoir s'appuyer sur des échanges constructifs, un respect réciproque et une volonté de travailler ensemble à l'essor de la culture au Québec.

La culture devient alors un espace privilégié de rencontre. La découverte de l'autre et la compréhension mutuelle contribuent à établir des conditions propices au rapprochement.

Par ailleurs, comme la moitié de la population autochtone du Québec est âgée de moins de 24 ans, il est important d'en tenir compte et de susciter l'intérêt de ces jeunes pour qu'ils participent activement à la valorisation de leur culture.

La culture et l'éducation : des partenaires indissociables

La culture et l'éducation vont de pair. La place accordée à la culture à l'école et dans la formation générale, tout comme l'intégration de sorties culturelles au cursus scolaire, est de première importance. La culture constitue un terrain fertile pour l'acquisition d'habiletés sociales, interculturelles et citoyennes ainsi que pour l'amélioration de la capacité de communiquer; des acquis qui serviront toute la vie durant. L'ère numérique permet d'ailleurs un élargissement considérable de l'influence du champ culturel à cet égard.

Il est donc tout à fait dans la logique des choses que les ministères responsables de la culture et de l'éducation collaborent depuis deux décennies, et que cette collaboration s'inscrive dans une démarche évolutive tenant compte des changements de société. D'ailleurs, les compétences nécessaires à la vie au XXI^e siècle occasionnent l'émergence de nouveaux besoins éducatifs qui sollicitent autrement les acteurs appelés à intervenir auprès des jeunes.

L'avènement du numérique : le Québec en bonne position

À ce jour, le Québec a su tirer son épingle du jeu et peut compter sur une expertise de pointe en matière de technologies de l'information et des communications. Il possède tous les atouts d'un chef de file mondial dans des domaines d'avenir comme le multimédia, les jeux vidéo et l'intelligence artificielle.

Cependant, les transformations introduites par le numérique ont des effets considérables sur l'écosystème culturel. Nous devons demeurer vigilants et proactifs pour nous adapter à la nouvelle réalité.

L'évolution très rapide des technologies numériques et leur utilisation massive depuis les années 1990 induisent des changements majeurs en ce qui concerne les modes de création, de production, de diffusion et de consommation de la culture. Il en va de même quand il s'agit de l'accès à la culture et de la façon d'y participer. Par ailleurs, avec l'accélération de la mondialisation et l'intégration des marchés se produit une importante transformation des relations entre les personnes, des pratiques commerciales et des modèles d'affaires des entreprises et acteurs culturels.

De plus, comme le numérique a une incidence marquée sur le secteur des communications, en particulier en ce qui a trait aux médias, les entreprises qui y évoluent doivent faire preuve d'une forte capacité d'adaptation pour continuer de contribuer à la vitalité des cultures locales.

L'urbanisation et l'occupation du territoire: des terrains d'innovation

Au Québec, comme dans bien d'autres régions du monde, nous sommes de plus en plus urbains. Les grandes villes exercent un fort pouvoir d'attraction auquel bien des gens ne peuvent résister. Notamment, les artistes et les travailleurs culturels s'y retrouvent en plus grand nombre, attirés par une forte concentration d'établissements et d'équipements culturels.

Le pouvoir d'attraction des villes peut avoir une incidence sur la dévitalisation de certaines collectivités, ce qui soulève d'importants enjeux du point de vue du développement des régions. Il nous faut donc réfléchir à de meilleures façons d'occuper le territoire. Dans cette perspective, nous devons chercher des solutions pour satisfaire les besoins d'une population vieillissante et pour assurer une vie culturelle riche dans toutes les régions, et ce, en tirant parti des nouveaux modes d'accès à la culture associés à l'évolution des technologies.

La conservation, la transmission et la valorisation du patrimoine: une question de mobilisation

Comme citoyens, nous sommes tous concernés par les décisions qui touchent la transformation de notre milieu de vie.

Que l'on parle d'immeubles, de paysages, de sites archéologiques, d'objets, de documents ou de patrimoine immatériel, en matière de patrimoine, les principaux défis sont liés à la reconnaissance de son rôle dans l'identité culturelle et le devenir collectif de la société.

Le manque de liens entre l'aménagement du territoire et la conservation du patrimoine conduit parfois à la perte de biens patrimoniaux, à l'augmentation des coûts ou à des délais dans la réalisation de projets dont les résultats ne sont d'ailleurs pas toujours à la hauteur des attentes de la population. De plus, les citoyens, organismes et municipalités souhaitent être mieux accompagnés et soutenus, et participer plus étroitement aux décisions concernant les transformations de leur milieu de vie.

La communauté d'expression anglaise : un apport culturel significatif

L'apport de la communauté anglophone à la culture québécoise est indéniable, et nous devons faire en sorte que cet apport soit reconnu à sa juste valeur, qui se situe bien au-delà de sa participation à la création de plusieurs grandes institutions culturelles. Les membres de cette communauté souhaitent, à juste titre, que leurs contributions au dynamisme de leur région et à la production artistique soient davantage mises en lumière.

La population anglophone du Québec partage avec l'ensemble de la société une préoccupation en ce qui concerne la transmission de la culture québécoise, voire la survie de sa propre identité culturelle. Pour les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise, la langue et la culture constituent des facteurs d'appartenance importants. Ainsi, ils souhaitent s'en servir pour retenir les jeunes, favoriser la relève au sein des organismes et, finalement, participer de manière accrue et manifeste au devenir culturel du Québec.

Voilà autant d'éléments qui motivent l'actualisation de la politique culturelle et qui appellent le recours à de nouvelles balises sur lesquelles l'appuyer, notamment pour assurer l'optimisation des investissements et de l'action du gouvernement en culture.

Ce faisant, il est essentiel de tenir compte de la cohabitation des secteurs émergents, qui demandent d'être appuyés, avec ceux déjà établis, qui demeurent dynamiques et que le gouvernement veut continuer à soutenir. Pour que le gouvernement puisse satisfaire la grande diversité des attentes exprimées, il devra établir de nouveaux partenariats. Il lui faudra également s'assurer que les fonds publics investis en culture le sont de manière efficace, cohérente et souple.

La politique québécoise de la culture implique de repenser les modes d'interaction des entités gouvernementales qui s'engagent activement en matière de culture avec les milieux, que ce soit sur une base territoriale ou sectorielle, en portant une attention accrue au service à la clientèle et aux attentes des citoyennes et des citoyens.

Un nouveau chapitre : principes et orientations

Des principes réaffirmés

La présente politique réaffirme quatre principes déjà énoncés dans le contexte de jalons clés posés par le Québec au fil des ans :

- l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977;
- la publication de la Politique culturelle *Notre culture, notre avenir*, en 1992;
- l'approbation de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, en 2005;
- l'Agenda 21 de la culture du Québec, en 2011².

Ces quatre principes sont :

- **Le caractère essentiel de la culture**

La culture est essentielle au bien-être et à l'affirmation de la société québécoise. Elle est porteuse de sens et d'identité. Elle est un vecteur de démocratie, de cohésion sociale, d'enracinement et de dialogue interculturel. Puisqu'elle stimule la créativité et l'innovation, la culture participe positivement au développement économique, social et environnemental du Québec et à son rayonnement au Canada et sur la scène internationale.

- **L'affirmation du caractère francophone du Québec**

La langue française est l'un des principaux traits distinctifs de la nation québécoise. Langue commune de la vie publique, elle est au cœur de l'identité culturelle, d'où l'importance d'en maintenir la vitalité et d'en assurer la transmission. En fait, bien plus qu'un simple moyen de communication, elle est un système de pensée qui traduit une vision du monde, qui permet d'exprimer la culture québécoise et d'y accéder.

- **L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture**

L'ensemble de la population doit pouvoir accéder, participer et contribuer à la vie culturelle. Une politique culturelle doit donc viser l'équité entre les générations, sur l'ensemble du territoire, entre les hommes et les femmes, quelles que soient leur origine et leur condition physique, psychologique ou socioéconomique.

- **L'autonomie de la création et la liberté d'expression et d'information**

Protéger l'autonomie de la création et la liberté d'expression touche non seulement à l'existence et à la pratique mêmes des artistes, mais également aux droits de tous les professionnels de la culture. Respecter ces valeurs est fondamental au Québec, comme dans toute société démocratique, car elles assurent la diversité créative et le rayonnement des expressions culturelles, pour le bien de tous. C'est la liberté de pensée, d'expression et d'information de même que la diversité des médias qui rendent possible l'épanouissement des expressions culturelles au sein des sociétés.

2. Voir l'annexe I pour situer ces événements dans leur contexte historique.

Quatre orientations pour guider l'action

La nouvelle politique québécoise de la culture s'articule autour de quatre grandes orientations qui traduisent la vision gouvernementale quant à la place de la culture dans la société. Ces orientations s'appuient sur les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, environnementale et économique. Elles sont étroitement liées et interdépendantes quant à leur conception et à leur mise en œuvre.

1. **S'épanouir individuellement et collectivement par la culture**

Cette orientation porte sur la valorisation du caractère essentiel de la culture et de la langue française dans la vie des gens, notamment par la reconnaissance de leur rôle majeur dans l'éducation. Le gouvernement entend s'assurer que toutes et tous pourront accéder, participer et contribuer de manière importante à une vie culturelle québécoise riche et inclusive.

2. **Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement de nos richesses culturelles**

En vertu de cette orientation, le gouvernement renouvelle son soutien aux artistes professionnels, aux créateurs ainsi qu'aux travailleurs, aux industries et aux organismes culturels. Il s'agit de leur permettre de mieux refléter l'évolution et la diversité des formes d'expression artistiques et culturelles et d'être les porte-étendards de la créativité québécoise, tant au Québec qu'à l'étranger.

3. **Dynamiser la relation entre culture et territoire**

Cette orientation prend en compte la diversité des régions et la recherche d'équité dans les interventions. Il s'agit de faire en sorte que l'engagement des collectivités, la présence d'établissements et d'organismes culturels ainsi que l'inclusion de préoccupations culturelles en matière de conservation du patrimoine et d'aménagement du territoire (urbanisme, architecture, design urbain, architecture de paysage) contribuent à l'amélioration des milieux de vie et à la vitalité des territoires. Elle réaffirme le rôle majeur des partenaires municipaux, de la capitale nationale, de la métropole et des communautés autochtones qui s'engagent activement en matière de culture.

4. **Miser sur la culture et les communications pour le développement économique du Québec**

Cette orientation se concentre sur les principaux gestes à poser pour que la culture contribue pleinement à l'essor d'une société créative, innovante et prospère.

La présente politique québécoise de la culture s'adresse à toutes les personnes résidant au Québec. Elle sollicite tout l'appareil gouvernemental et appelle à la participation active des ministères et organismes selon une approche transversale, collaborative et intégrée.

Des engagements particuliers pour les Autochtones

Pour bien marquer l'importance que le gouvernement du Québec accorde aux cultures des Premières Nations et des Inuits, une section distincte, présentée en ouverture de document, est consacrée aux priorités gouvernementales à l'égard du développement culturel autochtone. Cette section recense les engagements qui tiennent compte de l'histoire et des modes de vie contemporains propres aux onze nations autochtones du Québec. Cela dit, les membres des Premières Nations et les Inuits bénéficient également des autres propositions mises en avant par la présente politique.

Les mesures pour répondre aux besoins des populations autochtones feront partie d'un plan d'action distinct. Ce dernier intégrera notamment les actions qu'entend prendre le gouvernement relativement à un ensemble d'enjeux sociaux et culturels autochtones.

La culture et le développement durable

Dans l'Agenda 21 de la culture, le gouvernement a exposé le rôle essentiel de la culture pour le développement durable du Québec.

La prise en compte des principes de développement durable dans cette politique confirme la volonté du gouvernement d'assurer une action culturelle transversale. S'il semble y avoir un lien naturel entre la culture et une majorité de ces principes – participation et engagement, santé et qualité de vie, équité et solidarité sociale, subsidiarité, protection du patrimoine culturel –, d'autres demandent une plus grande attention – production et consommation responsables, précaution, efficacité économique, prévention, internalisation des coûts³.

3. Pour plus de précisions sur le cadre de la démarche de développement durable du gouvernement du Québec, voir la Stratégie gouvernementale de développement durable, en ligne : [www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf] et la Loi sur le développement durable, en ligne : [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1>].

ENGAGEMENTS PARTICULIERS À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES

Le Québec compte onze nations autochtones, chacune ayant une identité, une histoire et des déterminants qui lui sont propres. Depuis l'adoption par l'Assemblée nationale d'une motion sur la reconnaissance de ces nations et de leurs droits, en 1985, le gouvernement du Québec a mis en œuvre une série de mesures favorisant leur développement et leur épanouissement.

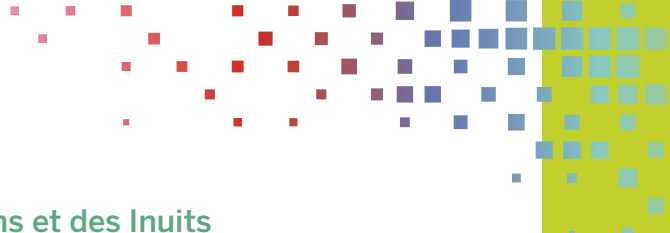
Pourtant, encore aujourd'hui, il existe des secteurs où des progrès sont possibles; des secteurs où le gouvernement peut accroître le soutien offert pour répondre aux préoccupations des Autochtones et améliorer, avec eux, leurs milieux de vie.

La politique culturelle tient compte de cette prémisse, ainsi que de la diversité au sein même des différentes nations; elle s'inspire également de divers textes et mécanismes nationaux et internationaux qui soutiennent les principes de reconnaissance et de respect devant guider les gouvernements dans leurs relations avec les Premiers Peuples. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, par exemple, reconnaît l'importance d'accorder une attention particulière à la revivification des langues, à leur utilisation et à leur transmission aux générations futures.

Dans cet esprit, le gouvernement du Québec prend position en faveur de la vitalité des langues autochtones et veut agir en ce sens. Il entend le faire par l'adoption d'une déclaration nationale sur les langues autochtones, reconnaissant ainsi leur statut particulier du fait qu'elles ont été les premières langues parlées sur le territoire.

Cultures autochtones : essor et continuité

Les Premières Nations et les Inuits ont leurs propres systèmes de transmission des connaissances qui s'appuient encore souvent sur l'oralité et les rapports intergénérationnels. Or, bien des mutations sociales ont pour effet de diminuer la fréquence de ces rapports, portant ainsi atteinte à la vitalité des cultures autochtones. Les efforts du gouvernement du Québec ont pour but de soutenir les Autochtones – en milieu urbain et dans les communautés – qui souhaitent renforcer leurs systèmes de transmission culturelle ou les compléter par des programmes d'éducation formelle ou informelle.



Le développement culturel des Premières Nations et des Inuits

Le développement culturel autochtone comprend deux volets principaux. Il s'agit non seulement d'encourager l'expression artistique sous toutes ses formes et d'assurer des conditions favorables à la création, mais également de diffuser les productions ou manifestations culturelles autochtones et d'en faciliter l'accès au plus grand nombre. En même temps, les nations autochtones doivent avoir la possibilité de jouer un plus grand rôle dans la gestion, la valorisation et la transmission de leur patrimoine culturel, en incluant leurs savoirs traditionnels. Dans le respect du processus d'autodétermination dans lequel les nations autochtones sont engagées, le gouvernement offrira un soutien équitable à toutes les nations autochtones du Québec.

Engagements particuliers :

- Accroître la portée des ententes de partenariat avec les nations autochtones du Québec
- Accroître la participation des dirigeants et des organismes autochtones à la connaissance, à la protection, à la transmission, à la mise en valeur et à la gestion de leur patrimoine culturel

Les aspirations des artistes et des artisans autochtones

L'art et la tradition sont souvent mis en relation, et c'est d'autant plus fréquent dans l'univers autochtone. Qu'il soit traditionnel ou contemporain, voire les deux à la fois, l'art est tributaire d'une époque, d'un environnement social et de la personnalité des individus.

Les artistes et les artisans autochtones créent et produisent généralement dans un contexte différent de celui des créateurs non autochtones, selon une démarche et une réalité bien à eux. Le gouvernement reconnaît cette différence et souhaite la célébrer et adopter des mesures en ce sens.

Engagement particulier :

- Favoriser l'expression des pratiques artistiques coutumières et contemporaines des Autochtones ainsi que leur rayonnement au Québec, au Canada et à l'international

Les langues autochtones

Transmises de génération en génération, les langues autochtones sont présentes sur le territoire du Québec depuis des milliers d'années. Une abondance de noms géographiques d'origine autochtone en témoigne; ces noms constituent une richesse partagée par l'ensemble de la population québécoise et une part de sa mémoire collective.

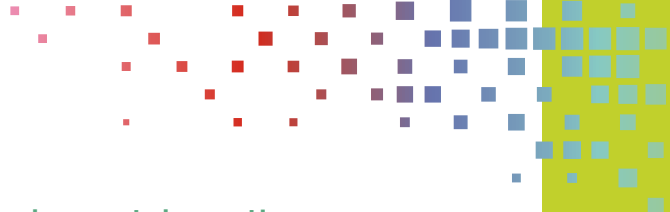
Les langues autochtones contribuent grandement à la vitalité culturelle des Premières Nations et des Inuits. Or, à l'heure actuelle, plusieurs d'entre elles sont en danger : leur survie repose parfois sur l'expression de quelques centaines de locuteurs. Leur extinction causerait des torts irréparables aux cultures autochtones et, par le fait même, à la culture québécoise. Ainsi, le gouvernement entend agir et accompagner les nations autochtones dans leurs efforts pour la revitalisation, le maintien et la valorisation de leurs langues.

Engagements particuliers :

- Favoriser la préservation, l'épanouissement et la vitalité des langues autochtones
- Adopter une déclaration nationale sur les langues autochtones

« Tout en reconnaissant le caractère distinct de la culture propre à chaque nation autochtone, il est fondamental pour le Québec d'assurer son intégration et sa valorisation au sein de la culture québécoise afin qu'elle puisse réellement contribuer à son enrichissement. »

(Nation huronne-wendate)



La culture comme facteur déterminant du rapprochement des nations autochtones et de la nation québécoise

Les membres des Premières Nations et les Inuits contribuent à définir les particularités du Québec. Leurs cultures sont uniques et inscrites à la fois dans le tissu urbain et dans l'occupation ancestrale du territoire. Il faut certes mettre en valeur leur présence au Québec; il faut surtout faire en sorte que les non-Autochtones découvrent ces cultures, en reconnaissent la diversité et en apprécient la richesse et la grandeur. Le gouvernement du Québec a un rôle à jouer pour favoriser la vitalité et le rayonnement des cultures autochtones. Plusieurs acteurs gouvernementaux peuvent intervenir en vue d'un enrichissement mutuel et d'un rapprochement des nations autochtones et québécoise. Par des actions communes, ils parviendront à positionner la culture au cœur des échanges.

Engagements particuliers :

- Affirmer l'importance de la contribution des Autochtones au dynamisme culturel du Québec
- Mieux faire connaître la richesse, la diversité et le dynamisme des cultures autochtones présentes sur le territoire
- Favoriser la rencontre et les échanges entre les Autochtones et les non-Autochtones

ORIENTATION 1 – S'ÉPANOUIR INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT GRÂCE À LA CULTURE

La culture est omniprésente et fait partie intégrante de nos vies. Consciemment ou non, nous la côtoyons au quotidien dans les médias, au musée, à la bibliothèque, à la maison, à l'école, dans la rue ou en visite dans les sites patrimoniaux. Ainsi, la participation à la vie culturelle peut prendre de multiples formes, à des moments variés, à différents stades de notre vie et dans des lieux de plus en plus diversifiés.

De plus, la reconnaissance et le soutien des dimensions culturelles du loisir, en incluant la pratique d'activités culturelles en amateur, contribuent à élargir les possibilités qui s'offrent à tous. S'y ajoutent l'engagement bénévole et le mécénat, d'autres façons de vivre la culture, qui sont essentiels à la vitalité de certains secteurs d'activités parce qu'ils favorisent la mise en commun de savoirs et de leviers financiers, humains et techniques.

Il faut également aborder la culture comme un important facteur de développement de compétences jugées essentielles au XXI^e siècle, dont l'exercice de la pensée critique ainsi que la capacité d'innover et de faire preuve de créativité. En faisant plus de place à la culture dans la vie des personnes et des communautés, il est possible de décupler les forces nécessaires pour que la société québécoise puisse relever les défis de demain.

Dans ce contexte, la langue partagée au quotidien s'avère un élément clé pour une participation active à la vie culturelle. Au Québec, le français, langue officielle, constitue un important véhicule de cohésion sociale.

« La culture doit s'immiscer dans la vie quotidienne de chaque famille, de chaque individu : de l'enfant qui découvre la vie au riche entrepreneur. La culture doit être partout. »

(Anonyme, sondage Web)

Une vie culturelle en français, participative et engagée

Objectif 1.1: Accentuer le rôle de la langue française comme vecteur de participation à la vie culturelle québécoise

La langue française est au cœur de l'identité culturelle québécoise. Son usage et sa maîtrise permettent d'apprécier la culture et d'y participer pleinement. Plus les gens participent à la vie culturelle, plus nombreuses sont les occasions pour eux d'approfondir leur connaissance de la langue française et d'accroître leur capacité de jouer leur rôle dans la société. À cet égard, les programmes des commissions scolaires et des organismes communautaires à l'intention des adultes en contexte d'alphabétisation ou de francisation constituent un excellent moyen pour amener les participants à découvrir la vie culturelle et à y prendre part.

En fait, le gouvernement du Québec encourage tous les acteurs culturels à adopter des stratégies de valorisation du français. Un tel effort collectif consacré à l'amélioration des compétences linguistiques favorisera une plus grande inclusion sociale.

Objectif 1.2: Soutenir une participation culturelle élargie et inclusive

Au cours des 25 dernières années, l'offre culturelle a connu un essor marqué au Québec. Le choix est plus vaste que jamais. Chacun peut y aller selon le format, le contenu et le mode de participation qui lui convient, tellement l'offre s'est diversifiée, enrichie et renouvelée au fil des ans.

Les acteurs culturels déploient diverses stratégies en vue d'encourager la participation à la vie culturelle. Selon le cas, ils tiendront compte de facteurs générationnels, ethnoculturels, physiques, psychologiques ou environnementaux, sans oublier les avancées technologiques qui redéfinissent la façon de faire circuler, de partager ou de modifier certains contenus culturels.

De nouvelles approches visant à faire vivre la culture « hors les murs » sont donc sans cesse adoptées par le milieu culturel, qui a besoin d'être soutenu à cet égard.

« S'il est un outil qui permet de développer un esprit critique, de favoriser la connaissance, l'ouverture d'esprit et la réflexion, c'est bien la culture. Cela devrait être aussi valorisé que la santé physique par un État qui vise le bien-être de sa population. »

(Ville de Gaspé)

Objectif 1.3: Renforcer l'engagement individuel et collectif

Le milieu culturel et le gouvernement ne sont pas les seuls à s'investir au bénéfice de la culture, des arts et du patrimoine. La société civile apporte également sa contribution avec des initiatives à caractère philanthropique. Ainsi, l'engagement bénévole constitue un apport essentiel à la vitalité et au rayonnement de la culture. Les bénévoles offrent du temps et mettent leurs compétences au service des organisations culturelles, dont elles sont parfois les seules ressources humaines. Si les personnes retraitées s'engagent en grand nombre pour soutenir la cause culturelle, les plus jeunes ne sont pas en reste puisque leur engagement en culture leur permet d'acquérir des compétences qu'ils mettent à profit dans d'autres contextes par la suite.

Autre élément essentiel, le mécénat culturel permet à bon nombre d'organisations et d'institutions culturelles de diversifier et de stabiliser leurs sources de financement.

S'il est important d'encourager la philanthropie, il faut toutefois tenir compte du contexte économique qui peut grandement varier d'une région à l'autre. En permettant l'élargissement des réseaux, le numérique propose à cet égard de nouvelles avenues intéressantes à explorer.

Par la présente politique, le gouvernement du Québec entend faire en sorte que la philanthropie culturelle soit davantage ancrée dans les habitudes de vie des Québécoises et des Québécois. Dans cette perspective, il veillera à accorder le soutien nécessaire aux multiples formes d'engagement facilitant la réalisation et la promotion de projets culturels.

L'apport croisé des secteurs culturels, éducatifs et sociaux

Objectif 1.4: Intensifier la relation entre la culture et l'éducation au bénéfice de la jeunesse

L'école constitue souvent le principal environnement où les jeunes entrent en contact avec la culture d'une manière plus formelle. Cette rencontre passe par le cursus scolaire et elle sera déterminante pour le développement de l'enfant, notamment en ce qui a trait aux habitudes culturelles qui se fixeront à ce moment-là et demeureront, une fois l'âge adulte atteint.

L'enseignement et la pratique des arts contribuent au développement des jeunes et favorisent la réussite éducative, permettant parfois l'éclosion du talent et la poursuite d'une carrière dans le domaine de la culture.

Bien sûr, les jeunes cultivent des rapports avec la culture dans d'autres lieux que l'école : dans leur famille, dans les services de garde et dans divers espaces virtuels et physiques. La présence continue de la culture dans ces lieux demande une collaboration élargie avec les acteurs culturels, qui y jouent un rôle de première ligne.

Innover, notamment grâce au numérique, et s'inspirer de succès d'ici ou d'ailleurs sont autant de conditions de réussite lorsqu'il est question de sensibiliser les jeunes à la culture. Le gouvernement reconnaît que cet objectif passe aussi par le renforcement et l'adaptation du rôle que jouent les artistes, les enseignants, les éducateurs, les médiateurs culturels, les organisations et les entreprises culturelles dans la relation culture-éducation.

Objectif 1.5: Donner une impulsion à la synergie des secteurs culturels et sociaux

Les partenariats entre le secteur culturel et les autres secteurs de la société permettent d'intervenir dans une grande diversité de contextes: inclusion sociale, dialogue intergénérationnel et interculturel, protection de l'environnement.

D'autres acteurs sociaux peuvent aussi contribuer au développement culturel. Par exemple, l'école peut exercer un rôle de sensibilisation au patrimoine culturel tandis que la bibliothèque publique peut offrir un accompagnement en recherche d'emploi. D'ailleurs, la *Déclaration des bibliothèques québécoises*⁴ présente une illustration éloquentes des bienfaits de ce rapport collaboratif entre culture et société.

À l'instar des acteurs culturels, les organisations et les associations citoyennes actives dans les diverses communautés sont des partenaires de premier plan pour le renforcement des liens culture-société. Leurs interventions dans le domaine culturel sont facilitées par la proximité des passerelles que sont les centres communautaires et de loisir, les logements communautaires et sociaux, les milieux de travail, les groupes de soutien, les maisons de femmes, les hôpitaux, les CLSC, les milieux carcéraux, etc.

Dans un tel contexte, le gouvernement et ses partenaires doivent être en mesure de concevoir des projets et des politiques qui amènent les acteurs culturels et sociaux à se soutenir mutuellement et à proposer des actions complémentaires.

Pour que la population du Québec s'épanouisse individuellement et collectivement grâce à la culture, le gouvernement s'engage à :

- Conclure une nouvelle alliance culture-éducation élargie à la petite enfance, à l'éducation des adultes et aux études postsecondaires;
- Revoir les mandats des organismes linguistiques pour une action renforcée et renouvelée en faveur de la langue française;
- Soutenir les acteurs culturels et sociaux pour augmenter la participation culturelle sous toutes ses formes;
- Instaurer de nouvelles mesures de valorisation du mécénat et de l'action bénévole en culture.

4. Cette déclaration a été déposée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 2016, par Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, et ministre responsable de la région de l'Estrie.

ORIENTATION 2 – FAÇONNER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION ET AU RAYONNEMENT DE NOS RICHESSES CULTURELLES

Au fil des ans, le Québec a été témoin de l'essor de disciplines artistiques variées, de savoir-faire et d'œuvres remarquables. De nouvelles formes d'expression et de diffusion ont vu le jour, souvent hybrides, pluridisciplinaires ou au croisement d'autres domaines.

Des festivals et des manifestations culturelles en tous genres, dont plusieurs de renommée nationale et internationale, se sont multipliés sur l'ensemble du territoire. Des industries culturelles ont pris de l'expansion; des centaines d'artistes, d'écrivains et d'artisans ont pu créer et diffuser des œuvres de qualité pour différents publics d'ici et d'ailleurs. Des institutions muséales, des bibliothèques, des compagnies d'arts de la scène, des maisons de production et des lieux de diffusion ont acquis leurs lettres de noblesse à titre de piliers de la vie culturelle québécoise. En quelques décennies, le Québec est ainsi devenu un pôle créatif largement reconnu dans le monde.

Avec la présente politique, le gouvernement renforce son soutien aux artistes professionnels, aux travailleurs culturels, ainsi qu'aux organisations, aux institutions et aux entreprises qui animent et assurent le renouvellement de notre écosystème culturel. Il le fera dans le respect de l'autonomie de création, un principe fondamental ayant permis au Québec d'atteindre les succès qu'il connaît aujourd'hui, et par la promotion du français comme langue de création et de production. Il agira également en vue d'assurer la présence d'une masse critique d'artistes et de travailleurs culturels sur l'ensemble du territoire.

« Chansons, films, spectacles, chorégraphies portent la voix du Québec sur les scènes, dans les festivals, sur les ondes, aux quatre coins de la planète, cela fait l'unanimité : les artistes et les œuvres québécoises contribuent au rayonnement du Québec à l'international. »

(Union des artistes)

Le déploiement de la création et de la production

Objectif 2.1: Soutenir une création et une production répondant à de hauts standards de qualité

Symboles forts de l'identité d'une société, la création et la production culturelles sont les étapes à la base du déploiement artistique. Il est donc essentiel de les soutenir afin de créer des conditions favorables permettant aux artistes d'expérimenter, d'inventer, de prendre des risques et de sortir des sentiers battus. La mise en relation de diverses façons de faire d'ici et d'ailleurs, les échanges artistiques, les concours ou les résidences donnent aux créateurs l'occasion d'enrichir leurs œuvres. Ainsi, de nouvelles pratiques artistiques émergent, d'autres se transforment ou se décroissent.

Cette recherche d'excellence, d'innovation et de professionnalisme artistiques s'appuie sur des principes d'équité et d'objectivité afin d'assurer un juste équilibre entre la continuité et le renouvellement de la création : l'équilibre entre le soutien aux artistes établis, l'accueil de la relève et l'ouverture à de nouveaux horizons créatifs. La gestion écoresponsable des activités de création et de production artistiques par les milieux culturels doit aussi faire partie de l'équation.

Objectif 2.2: Favoriser la diversité des formes d'expression artistique et culturelle

La diversité culturelle s'exprime notamment par les différents modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et d'appropriation adoptés par les artistes, quels que soient les moyens et les technologies utilisés. Dans cette optique, les définitions et les balises qui encadrent le soutien public à la création et à la production artistiques doivent avoir la souplesse requise pour accueillir des formes artistiques à la fois classiques, établies, émergentes, métissées, issues des pratiques traditionnelles ou qui n'entrent pas dans les catégories actuelles, comme l'improvisation théâtrale, les arts du cirque ou les œuvres numériques interactives.

Les artistes, les organisations et les entreprises culturelles doivent donc faire preuve d'ouverture pour que tous, en incluant les artistes et créateurs immigrants, aient la capacité de travailler en faveur d'une plus grande diversité.

La diffusion et la notoriété internationale de la culture québécoise

Objectif 2.3: Favoriser la diffusion culturelle sur tout le territoire québécois, au Canada et sur la scène internationale

Les actions des dernières décennies ont favorisé une offre culturelle originale et foisonnante. Pour que la culture québécoise soit davantage appréciée par la population, il est primordial d'accorder une attention particulière à sa promotion, à sa visibilité et à sa diffusion sur l'ensemble du territoire. La diffusion des productions québécoises au Canada et la présence au Québec d'une offre artistique en provenance d'autres provinces sont le reflet d'une exploitation efficace des marchés de proximité, y compris celui de la francophonie canadienne.

Puisque le « territoire culturel » est désormais à dimension planétaire, l'accès aux marchés extérieurs contribuera à multiplier les occasions de créer, de produire ou de diffuser, pour les artistes, et à accroître le bassin d'emplois disponibles, pour les travailleurs culturels québécois. Cependant, ce rayonnement doit être envisagé en tenant compte des dynamiques des secteurs, et des types de marchés et d'espaces de diffusion.

Sur la scène internationale, la présence culturelle du Québec s'est grandement intensifiée au cours des dernières années. Des artistes, des écrivains, des cinéastes, des compagnies, des entreprises et des institutions de renom s'y sont illustrés grâce à la multiplication d'initiatives de la part des responsables de la mise en marché, et grâce aussi aux coproductions et aux actions de coopération avec d'autres pays ou régions. L'espace francophone international demeure un important marché, auquel s'ajoutent des liens établis avec un nombre croissant de partenaires étrangers. L'influence de pratiques reconnues sur la scène internationale s'avère ainsi une source d'inspiration pour alimenter l'excellence artistique québécoise.

Objectif 2.4: Accroître l'influence du Québec en matière de culture ainsi que la coopération avec ses partenaires internationaux

L'action culturelle du Québec sur la scène internationale est envisagée dans une optique de promotion large de sa culture, de sa langue et de ses valeurs. Elle englobe des actions de coopération avec d'autres gouvernements, notamment la valorisation des échanges culturels en réciprocité avec les territoires, pays et régions du monde. La mise en valeur du caractère distinctif du Québec, en particulier de son fait français, constitue un élément central des actions de rayonnement de la culture québécoise à l'international.

La notoriété et, surtout, l'influence du Québec vont de pair avec sa capacité à promouvoir et à défendre ses points de vue dans diverses enceintes canadiennes et internationales, y compris les enceintes commerciales où des enjeux culturels sont en cause. À ce chapitre, il convient de rappeler que le gouvernement du Québec, appuyé par les milieux de la culture, a joué un rôle de précurseur dans l'élaboration, l'adoption et la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005. Le Québec se positionne aussi comme chef de file mondial de l'intégration de la culture au développement durable.

Le gouvernement du Québec entend donc maintenir une participation active à ces forums, car cela permet d'en influencer les travaux et d'y promouvoir sa position. Il peut ainsi contribuer aux déclarations, recommandations et conventions qui y sont adoptées, lesquelles orientent par la suite son action sur son propre territoire.

L'accès équitable à une vie professionnelle gratifiante et évolutive

Objectif 2.5: Améliorer la condition socioéconomique des artistes professionnels et des travailleurs culturels

Si l'importance sociale, culturelle et économique des artistes et des travailleurs culturels ne fait pas de doute, l'amélioration de leur condition socioéconomique demeure un objectif à atteindre. Plusieurs facteurs ont des effets majeurs sur leurs conditions d'exercice et, plus largement, sur leur capacité de vivre de leur art ou de leur expertise. Parmi ces facteurs, citons la nature précaire et atypique de leur travail, laquelle nécessite souvent la cumulation de plusieurs emplois et le recours à différentes formes de rémunération.

Le Québec a été un précurseur en adoptant deux lois sur le statut de l'artiste⁵ et en mettant en œuvre des programmes d'aide ainsi que des mesures fiscales ou de protection sociale à l'intention des artistes. Le gouvernement doit continuer à exercer une vigilance afin de faire évoluer ses outils en fonction des changements survenus dans les différents milieux.

L'accès facilité à des contenus culturels gratuits ou à faible coût sur les plateformes numériques se répercute sur la rémunération, voire la reconnaissance de la valeur du travail artistique. Cette situation appelle de nouvelles approches d'interventions publiques en matière de ressources humaines en culture. Sur la question particulière du droit d'auteur, les bouleversements technologiques et économiques rendent nécessaire la recherche de solutions au bénéfice non seulement des créateurs, des producteurs et des diffuseurs de contenus culturels numériques québécois, mais aussi au bénéfice des consommateurs et des utilisateurs de tels contenus.

Quant aux travailleurs culturels, qu'ils soient archéologues, bibliothécaires, architectes, muséologues, traducteurs, réviseurs, techniciens, programmeurs, médiateurs ou gestionnaires, ils doivent également composer avec la précarité professionnelle, à laquelle s'ajoutent des besoins touchant la préparation de la relève et le maintien du personnel en mesure d'assurer la pérennité des organisations. Certains de ces travailleurs exercent un métier associé au patrimoine immatériel : *calleur*, conteur, flècheuse, meunier, forgeron et tailleur de pierre. Dans bien des cas, leurs connaissances et savoir-faire anciens sont aussi garants de la protection et de la transmission du patrimoine culturel.

5. Voir l'annexe I pour une mise en contexte historique.

Objectif 2.6: Offrir aux artistes et aux travailleurs culturels l'accès à un continuum cohérent de formation professionnelle et de perfectionnement

Le développement du potentiel artistique est tributaire d'une offre de formation et de programmes éducatifs qui permettent son émergence et son épanouissement. La filière de formation prend place dès la prime jeunesse pour que les talents soient découverts et encouragés; elle demeure ensuite nécessaire dans la formation menant à la carrière professionnelle. Dans certaines disciplines, comme en danse, en musique et dans les arts du cirque, des filières de formation complètes et cohérentes doivent permettre le cheminement vers l'excellence dès le plus jeune âge. Dans d'autres disciplines comme la littérature, le théâtre, l'humour, les arts visuels ou les métiers d'art, la formation relève plutôt de l'enseignement supérieur.

Les artistes et les travailleurs culturels doivent pouvoir compter sur une formation continue pour se tenir à la fine pointe de leur art ou de leur pratique professionnelle. Cette formation continue leur permet d'améliorer leurs compétences, de les adapter, de les consolider ou d'en acquérir de nouvelles.

Enfin, la collaboration entre les ministères responsables de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture reste essentielle pour améliorer la cohérence et la qualité de la formation offerte dans les établissements relevant de ces ministères. En effet, devant les multiples défis actuels, la formation et le perfectionnement des artistes et des travailleurs culturels s'avèrent une condition *sine qua non* de la bonne santé du système culturel québécois.

Objectif 2.7: Assurer une meilleure inclusion de tous les talents

L'inclusion de tous les talents est essentielle pour que la culture évolue et que la société progresse. Des difficultés particulières éprouvées par certains groupes peuvent limiter leur accès à une carrière artistique et ralentir sa progression. Par exemple, il peut s'agir de difficultés relatives à la reconnaissance d'expériences, à l'acceptation de certains projets, à l'obtention de rôles, au confinement dans des postes stéréotypés, à l'accession à des lieux de décision, à une différence de salaire non justifiée.

La recherche constante d'égalité doit permettre aux femmes, aux jeunes, aux aînés, aux artistes immigrants, aux minorités linguistiques ou ethnoculturelles, aux artistes autochtones, aux personnes en situation de handicap et aux minorités de genre, notamment, d'accéder aux moyens de création, de production et de diffusion artistiques.

Pour façonner un environnement propice à la création et au rayonnement de nos richesses culturelles, le gouvernement s'engage à :

- Augmenter son appui à l'excellence, à l'innovation et au renouvellement de la création et de la production culturelles sur l'ensemble du territoire;
- Améliorer la circulation, la diffusion et la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement en français, au Québec, au Canada, sur la scène internationale et dans l'univers numérique;
- Accroître son action pour améliorer la condition socioéconomique des artistes et des travailleurs culturels;
- Poursuivre le développement de son réseau d'échanges culturels au Canada et à l'étranger;
- Promouvoir l'inclusion, dans les accords de commerce, d'exceptions pour la culture et les industries culturelles.

ORIENTATION 3 – DYNAMISER LA RELATION ENTRE CULTURE ET TERRITOIRE

Les notions de culture et de territoire sont intimement liées : l'une et l'autre s'influencent mutuellement.

D'une part, la culture est le reflet des particularités du territoire du Québec et de son occupation historique; elle se nourrit aussi du dynamisme de ses collectivités locales, de la capitale et de la métropole québécoises. La culture est imprégnée de la variété des quatre saisons ainsi que de la diversité des origines des Québécoises et des Québécois et de la langue dans laquelle ils s'expriment. En fait, son originalité teinte le quotidien de l'ensemble de la population, qu'elle vive dans une grande ville, dans une banlieue ou en région.

D'autre part, la culture s'inscrit sur le territoire par la présence d'institutions culturelles, par les façons d'occuper l'espace et de construire les immeubles et par l'émergence de pratiques ou d'activités culturelles originales qui forment les identités locales et régionales.

Il suffit de voyager au Québec pour constater cette forte relation entre culture et territoire. À titre d'exemple, la présence historique des communautés francophone et anglophone a laissé des empreintes sur les plans de l'occupation du territoire (seigneuries, cantons), de l'aménagement urbain, de l'architecture et du patrimoine. Ce dernier joue un rôle clé dans l'affirmation de l'identité québécoise. La culture, c'est notamment ce qui donne sa personnalité à un territoire, constitue un facteur d'attractivité et contribue à la qualité des milieux de vie.

Au-delà de ces aspects visibles, les institutions, la toponymie, les pratiques (musique, danse, alimentation) et les savoir-faire constituent autant d'éléments qui donnent à la culture son caractère original. Ajoutons que, pour les nations autochtones, la relation étroite avec le territoire pour la pratique d'activités traditionnelles est aussi un facteur clé lorsqu'il s'agit d'exprimer leur culture.

La culture comme élément fondamental de la vitalité du territoire

Objectif 3.1: Améliorer la qualité des milieux de vie par la culture

La culture témoigne des identités locales et des caractéristiques propres à un lieu. Elle permet de créer des espaces signifiants pour la population, qui deviendront des lieux de rassemblement ouverts à tous.

La qualité des milieux de vie est tributaire de la présence de personnes engagées (artistes, travailleurs culturels, décideurs, entrepreneurs, bénévoles et mécènes). Elle découle aussi de la facilité d'accès à la culture, qu'il s'agisse de productions locales ou d'activités culturelles ponctuelles (festivals, tournées), et de la disponibilité d'une information locale et régionale diversifiée.

Des milieux de vie de qualité compteront des établissements et des organismes culturels dont le rôle est essentiel en matière de création, de production, d'éducation, de diffusion, de cohésion sociale et d'ouverture à la diversité : bibliothèques, librairies, salles de cinéma ou de spectacles, institutions muséales, sociétés historiques et associations de loisir culturel.

Une architecture harmonieuse et fonctionnelle constitue aussi un gage de qualité. À cet égard, citons comme exemples certaines bibliothèques publiques qui, en raison de leur qualité architecturale, sont rapidement devenues des endroits fréquentés et appréciés. Dans le même esprit, la revitalisation de certains quartiers par des installations et des activités à caractère culturel accroît leur dynamisme et suscite l'attachement et la fierté des collectivités.

La culture contribue à l'enrichissement collectif en rendant les territoires plus attractifs, ce qui se traduit par un dynamisme accru du point de vue économique.

Le gouvernement fera donc en sorte que la planification des projets d'aménagement puisse accorder une place accrue à la culture, tout en faisant appel à la concertation et à la participation des collectivités. Cette approche visera notamment à assurer la vitalité du territoire, et ce, dans une perspective de développement durable.

« La vitalité culturelle d'une communauté est un élément attractif important permettant aux municipalités de créer des milieux de vie de qualité. Nous irons même plus loin en affirmant que la culture est un moteur de développement économique et social essentiel pour nos communautés. »

(Union des municipalités du Québec)

Objectif 3.2: Prendre en compte la diversité des régions

Chaque région présente des traits distinctifs influencés par l'environnement naturel et les paysages, par les activités économiques ainsi que par les origines et la langue des populations; ces traits caractérisent les façons de vivre ensemble. Ces spécificités régionales viennent teinter le processus de création et de production artistiques et culturelles. Souvent méconnues, elles constituent pourtant une richesse à mettre en valeur, notamment par le tourisme culturel, pour que l'ensemble de la population ait une meilleure connaissance de la diversité des expressions de la culture au Québec.

De plus, d'une région à l'autre, il existe des différences notables du point de vue des dynamiques culturelles. Ce constat demeure vrai lorsqu'on compare un secteur d'intervention à un autre. La réalité culturelle d'un milieu sera notamment fonction des expertises qu'on y retrouve, que ce soit en matière de cinéma, de métiers d'art ou de la mobilisation autour de projets patrimoniaux et d'événements musicaux.

Il est donc essentiel d'adapter les interventions aux particularités de chaque milieu. Le gouvernement fera donc preuve d'équité dans la planification de ses interventions sur le territoire. Il recherchera le juste équilibre entre les grands objectifs nationaux dont il est porteur et les projets mis en avant par les différents milieux.

Le caractère irremplaçable du patrimoine culturel

Objectif 3.3: Faire fructifier le patrimoine culturel

Le concept de patrimoine évolue constamment au gré des circonstances: élargissement des champs d'intérêt ou menace de disparition, par exemple. Cela rend difficile la délimitation précise de ce qui le constitue. De plus, la conservation et la transmission du patrimoine culturel sont tributaires des priorités collectives. Pourtant, les bienfaits de sa conservation et de sa mise en valeur ne sont plus à démontrer: préservation de la mémoire, fierté accrue, plus grand sentiment d'appartenance sur les plans local, régional et national, amélioration du cadre de vie, etc. Sans oublier les retombées économiques qui y sont associées: création d'entreprises et d'emplois spécialisés, revitalisation de quartiers, émergence ou mise en valeur d'attrait touristiques, etc.

La connaissance, la protection, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel sont des responsabilités collectives portées par de multiples intervenants (municipalités, propriétaires d'immeubles, bénévoles, porteurs de tradition, muséologues, archivistes, archéologues, médiateurs, travailleurs des métiers traditionnels du bâtiment, etc.). Tous investissent temps, énergie et argent au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

Le gouvernement du Québec interviendra pour soutenir et accompagner celles et ceux qui agiront en faveur de notre patrimoine culturel. Étant lui-même propriétaire d'un imposant parc immobilier patrimonial, de riches collections d'objets et de nombreux documents, il veillera à les traiter de manière exemplaire pour les transmettre aux générations futures.

Par ailleurs, pour inscrire la culture québécoise dans une continuité, le gouvernement choisit de considérer le patrimoine culturel sous toutes ses facettes, comme un atout qui ajoute de la valeur à tout projet. Le Québec se positionne ainsi clairement dans une approche de développement durable et s'inscrit en cohérence avec les grandes tendances internationales.

Que l'on parle de paysages, d'immeubles, de patrimoine immatériel, de sites archéologiques, de personnages et d'événements historiques ou encore de collections conservées dans les institutions muséales et les centres d'archives, le patrimoine culturel témoigne de l'histoire et de l'évolution de la société.

Objectif 3.4: Innover en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel

De nombreux défis existent en matière de patrimoine culturel : ampleur des moyens nécessaires à la réalisation des projets de conservation d'immeubles et de sites patrimoniaux; recyclage des édifices religieux ou de grands ensembles institutionnels; conservation du patrimoine audiovisuel et numérique dans un contexte d'évolution technologique rapide; commémoration de l'histoire à l'échelle tant locale que nationale; réappropriation par la population de pratiques culturelles traditionnelles; sauvegarde de métiers et de savoir-faire rares et anciens.

Pour relever ces défis et pour assurer le succès et la viabilité des projets, il faut faire preuve de créativité et innover. Il est souhaitable de trouver des façons de faire novatrices, originales et viables reposant sur une approche intégrée, dynamique et axée sur la durabilité. C'est ce qui permettra d'intégrer la conservation des biens patrimoniaux au processus d'aménagement du territoire et de s'ouvrir à des partenariats et à des usages inédits. À cette fin, une présence active aux forums internationaux (UNESCO, ICCROM, ICOMOS⁶) permet au Québec de s'inspirer des réflexions qui y sont menées et d'y exercer son influence.

6. ICCROM: Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
ICOMOS: Conseil international des monuments et des sites.

Le partenariat avec les instances municipales

Objectif 3.5: Prendre appui sur les initiatives des municipalités, des municipalités régionales de comté et des communautés autochtones en matière de culture

Les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés autochtones sont devenues des partenaires de premier plan de l'action gouvernementale, en s'engageant en faveur de la culture au bénéfice de leurs citoyens. En fonction des projets, chaque instance y va selon ses aspirations, ses capacités et ses forces. Elles interviennent, entre autres, par la mise en valeur des paysages et de l'histoire locale, la promotion de la langue française et la valorisation de leur patrimoine.

En 2017, plus de 180 municipalités et MRC s'étaient dotées d'une politique culturelle pour orienter leurs actions. La diversité de leurs contextes d'intervention (étendue du territoire, densité de la population, niveau de richesse, proximité ou éloignement des grands centres, etc.) amène chacune d'elles à moduler ses actions en conséquence.

Non seulement elles sont actives sur leur territoire, mais elles participent aussi au rayonnement international de la culture québécoise, notamment dans l'espace francophone. En effet, les municipalités sont de plus en plus nombreuses à adhérer aux principes des grandes conventions internationales en culture et à participer à des réseaux internationaux (Cités et Gouvernements Locaux Unis, Organisation des villes du patrimoine mondial, Association internationale des maires francophones, conventions de jumelage de municipalités, etc.). Elles y trouvent une source d'inspiration pour leurs propres actions, en même temps que cela leur procure une visibilité qui contribue à la notoriété du Québec sur la scène internationale.

Le gouvernement du Québec prend donc acte de l'engagement des instances municipales et des communautés autochtones à investir en culture. Il entend les encourager à poursuivre dans cette voie et soutenir leurs actions afin de maintenir le dynamisme qui s'observe à l'échelle du Québec sur le plan culturel.

Objectif 3.6: Renforcer le rôle culturel de Québec, capitale nationale

Berceau de la francophonie en Amérique du Nord, la capitale nationale dispose de richesses patrimoniales exceptionnelles. La Ville de Québec a en effet la responsabilité de quatre sites patrimoniaux déclarés, dont le Vieux-Québec, qui figure sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ainsi, elle doit assurer la conservation de milliers de bâtiments, les inclure dans ses projets d'aménagement et les mettre en valeur dans son offre touristique. Ce précieux héritage s'inscrit en parfaite harmonie avec sa créativité, son audace et son dynamisme.

Québec jouit en effet de la présence d'un vaste bassin d'acteurs culturels et artistiques et se positionne comme une ville innovante en matière de développement culturel numérique. Ses citoyens profitent d'une vie culturelle foisonnante misant sur le dynamisme des jeunes et sur une diversité ethnoculturelle grandissante. Cette effervescence suscite une curiosité et un intérêt soutenus à l'échelle internationale.

Le gouvernement entend appuyer Québec dans l'affirmation de son statut de capitale nationale et s'assurer qu'elle dispose des pouvoirs lui permettant l'accomplissement de son plein potentiel.

Objectif 3.7: Miser sur l'énergie culturelle de Montréal, au profit de tout le Québec

À titre de métropole du Québec et de plus grande ville francophone en Amérique du Nord, Montréal affiche une identité culturelle forte et inclusive, d'autant plus que son caractère cosmopolite et interculturel s'accroît avec le riche apport des personnes immigrantes et des Autochtones qui s'y installent. La présence d'une importante collectivité d'expression anglaise contribue également à sa singularité culturelle et à son pouvoir attractif. Quelle que soit leur origine, ce sont les Montréalaises et les Montréalais qui donnent ce caractère unique à leur ville, contribuant ainsi à faire du Québec un modèle de société pluraliste dans le monde contemporain.

Montréal profite également de la présence, sur son territoire, d'un riche patrimoine et de grandes institutions. Elle peut miser sur des forces vives – notamment en théâtre, en danse, en musique, en humour, en design, dans les arts du cirque et dans les arts numériques – qui contribuent à consolider sa réputation de métropole culturelle. Grâce à une offre culturelle riche et variée, les Montréalaises et les Montréalais, tout comme les nombreux touristes qui visitent la métropole, ont accès à une vie de quartier dynamique et à un centre-ville fort animé. La vitalité culturelle de Montréal, son attractivité et l'innovation de ses créateurs rejaillissent sur tout le Québec.

Le gouvernement souhaite appuyer le rôle central de Montréal dans la vie culturelle québécoise et donner un élan à son rayonnement international.

Pour dynamiser la relation entre culture et territoire, le gouvernement s'engage à :

- Revoir son offre de services de proximité pour mieux répondre aux besoins particuliers de chaque région;
- Renforcer avec la capitale nationale, la métropole, l'ensemble des municipalités, les MRC et les communautés autochtones un partenariat coopératif, souple et durable pour la mise en œuvre des objectifs nationaux en culture, dans le respect des priorités locales et régionales;
- Lancer les travaux en vue de l'élaboration d'une stratégie gouvernementale pour la qualité architecturale;
- Agir de manière exemplaire dans la gestion de ses biens patrimoniaux et des projets dont il est porteur.

ORIENTATION 4 – MISER SUR LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Dans une économie basée sur le savoir, l'innovation et la créativité, il est clair que la culture et les communications constituent d'importants leviers de développement économique et social. Les retombées prennent différentes formes : de la création d'emplois à la revitalisation rurale et urbaine en passant par l'intégration sociale, l'amélioration de la qualité de vie, l'attrait touristique et le rayonnement international. C'est pourquoi le gouvernement du Québec entend insérer dans son plan d'action des interventions ciblées afin que la culture et les communications puissent contribuer toujours davantage à l'essor de l'économie québécoise.

Soulignons que cette contribution est déjà importante. Selon les estimations pour l'année 2014, les industries de la culture et des communications ont produit l'équivalent de 14,5 milliards de dollars en valeur ajoutée pour l'économie québécoise, soit 4,3 % du produit intérieur brut (PIB). Au cours de la même année, elles ont généré près de 176 000 emplois⁷, soit 4,4 % des emplois au Québec.

Alors que les frontières géographiques font de moins en moins obstacle au commerce, avec la dématérialisation des supports et dans un contexte où les consommateurs peuvent accéder directement à une quantité phénoménale de contenus, il devient primordial de faire connaître le travail des acteurs culturels québécois et d'atteindre les publics cibles. De tels enjeux exigent la concertation d'un grand nombre d'intervenants pour agir avec vigueur et efficacité. Les artistes, les organismes et les entreprises, tout comme les institutions publiques, doivent maîtriser les clés d'une économie où les nouvelles technologies sont omniprésentes. Les artistes entrepreneurs ont créé des communautés d'utilisateurs qui sont à l'aise avec le réseautage et le partage des connaissances et des équipements.

Comme les contenus culturels doivent désormais être visibles, repérables et attractifs dans tous les espaces de diffusion, il est donc essentiel de repenser les modèles de distribution et d'exploitation des œuvres.

Vu l'importance de ces enjeux, le gouvernement entend poser les gestes nécessaires pour assurer une masse critique de contenus culturels québécois, toutes disciplines confondues, notamment en langue française, au Québec, au Canada et à l'étranger ainsi que sur les réseaux numériques. L'objectif : en assurer la visibilité et en faciliter la consommation.

7. Statistique Canada, *Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture 2010-2014*, mai 2016, tableaux 5 et 7.

L'entrepreneuriat culturel et l'originalité des modèles organisationnels

Objectif 4.1: Créer des conditions propices à l'éclosion et au développement de l'entrepreneuriat culturel

Par leur dynamisme, les emplois qu'elles créent et le foisonnement de leurs productions artistiques, les industries culturelles contribuent à renforcer l'image de marque du Québec, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Le marché intérieur relativement restreint ne permet pas toujours aux entreprises et aux organisations culturelles québécoises d'amortir leurs coûts de production, d'être concurrentielles et de rentabiliser leurs investissements. L'ouverture des marchés, grâce aux nouvelles technologies, offre des possibilités considérables : dans la mesure, cependant, où les entreprises ont la capacité d'acquérir les compétences pour saisir les occasions d'affaires offertes par cette évolution technologique.

Un autre moyen pour les entreprises et les organisations culturelles de rentabiliser leurs investissements réside dans une meilleure exploitation des droits de propriété intellectuelle. En effet, la captation de la valeur associée à la production et à la diffusion des contenus peut grandement contribuer à la solidité des entreprises.

Ainsi, le gouvernement du Québec entend soutenir l'entrepreneuriat culturel, tout en sensibilisant les intervenants à l'importance d'innover en matière de gouvernance et de financement et de repenser les modèles d'affaires, notamment grâce à une approche socialement responsable.

Objectif 4.2: Encourager les approches transversales et le partenariat entre les organisations

Dans le marché actuel, le partenariat et le partage d'expertises deviennent la solution de prédilection pour les acteurs du secteur de la culture et des communications qui souhaitent se positionner comme leaders dans leur domaine.

En fait, plus les divers intervenants feront en sorte de conjuguer leurs efforts et de mettre en commun leurs connaissances, leurs données et leurs ressources, plus leur contribution à la vitalité de l'écosystème culturel sera grande. La mise en œuvre de stratégies collectives multipliera leurs chances de réussir leur développement de marchés.

Un maillage efficace des entreprises culturelles entre elles, avec les industries créatives (design, mode, jeux vidéo, etc.) et avec le milieu des affaires, de la recherche et de la technologie favorisera le transfert des connaissances, la création de pôles d'expertise et la gestion innovante.

La performance sur les marchés nationaux et internationaux

Objectif 4.3: Maximiser l'exploitation du marché intérieur

Au Québec, l'offre culturelle est abondante, cependant une partie de la population a difficilement accès à bon nombre de productions culturelles, en raison de la faible densité démographique et des grandes distances à parcourir.

Même si les circuits de diffusion sont bien structurés, plusieurs facteurs peuvent contribuer à fragmenter les auditoires: les coûts de production, de circulation ou de distribution, la concurrence pour l'occupation du temps de loisir, la possibilité d'accéder gratuitement à des contenus culturels.

Si les établissements culturels et les lieux traditionnels de diffusion sont moins fréquentés par les jeunes, ceux-ci ne consomment pas moins de produits culturels que leurs aînés. Ils les consomment différemment. Une exploitation plus efficace du marché intérieur passe donc nécessairement par la capacité des établissements culturels et d'autres lieux de diffusion à s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation des produits culturels pour continuer à joindre leur public.

Les médias locaux, régionaux et nationaux ainsi que les médias sociaux et les nouveaux canaux de communication alimentés par ceux qui recommandent l'achat d'un produit ou d'un service peuvent jouer un rôle majeur dans la promotion et la connaissance des productions culturelles québécoises.

L'approche du gouvernement pour une meilleure exploitation du marché intérieur se traduira par un appui aux entreprises et organismes culturels pour la mise œuvre de leurs stratégies de commercialisation.

« Aujourd'hui, la première ressource naturelle
du Québec est le talent, le savoir et la créativité. »

(Moment Factory)

Objectif 4.4: Soutenir les artistes, les entreprises et les organismes culturels dans leurs efforts pour être présents sur le marché international

Dans un contexte de mondialisation accélérée et de concurrence accrue, et compte tenu de la taille de son marché, le Québec a tout intérêt à se tourner vers l'extérieur. Plus que jamais, il se doit d'adopter une stratégie de diffusion qui cible les autres provinces et territoires canadiens ou la scène internationale.

À cet égard, le réseau de représentations du Québec à l'étranger s'avère un moyen de premier choix pour favoriser l'accès aux marchés internationaux. Ce réseau a notamment pour mandat de faire en sorte que le milieu culturel puisse établir des liens durables avec des intervenants hors Québec. Les actions mises en œuvre prennent différentes formes, dont l'accueil de missions d'agents, de distributeurs, de diffuseurs, de programmeurs et d'éditeurs à l'occasion de grandes manifestations culturelles au Québec. S'y ajoutent la programmation de vitrines culturelles québécoises à l'étranger ou des présences collectives dans le contexte d'activités ciblant les grands marchés.

Pour contribuer au succès des entreprises et organismes culturels d'ici dans leurs efforts de développement à l'international, le gouvernement mettra en place des mécanismes pour une meilleure concertation des différents intervenants. L'amélioration de l'expertise en matière d'exportation et de commercialisation sera également à l'ordre du jour.

Les clés de l'économie numérique

Objectif 4.5: Accroître les compétences numériques des intervenants

Être partie prenante de l'économie numérique exige la maîtrise de technologies qui ne cessent d'évoluer. Les artistes, les entrepreneurs, le personnel des institutions publiques (ministères, sociétés d'État et municipalités) ou privées (institutions muséales, médias) et les citoyens doivent apprivoiser la culture numérique et apprendre à maîtriser ses codes et sa technologie.

Pour une transition harmonieuse vers les plateformes numériques, il est important de bien définir les besoins et les compétences à acquérir. Il faut également s'assurer que l'offre de formation est adéquate, notamment dans une perspective d'apprentissage en continu. Il faut garder à l'esprit que les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les nouvelles technologies (personnes âgées, personnes peu scolarisées, etc.) demanderont une attention particulière : la technologie ne doit pas devenir un obstacle pour accéder à la culture. En raison de l'étendue de leur réseau, les bibliothèques sont en bonne position pour jouer un rôle de premier plan dans l'offre de formation aux technologies numériques. Cela dit, il faudra également s'assurer de la sensibilisation des intervenants à la gestion responsable des projets numériques.

Objectif 4.6: Améliorer la maîtrise des connaissances et des données

Comme les pratiques, la concurrence et la technologie évoluent à une très grande vitesse, il est difficile de prévoir ce que réserve l'avenir. Les activités de veille et de prospective prennent une importance accrue lorsqu'il s'agit d'anticiper les changements, d'apprivoiser de nouvelles tendances et d'adapter nos méthodes de travail, tout cela pour que la culture québécoise maintienne une position avantageuse.

Le partage systématique de l'information, la mise à jour et l'ajout de connaissances, l'expérimentation et la réalisation de projets de recherche donneront aux acteurs culturels la capacité de demeurer à l'avant-garde dans leur domaine. Pour faciliter la diffusion numérique des œuvres et la rétribution des titulaires de droits, il faut également envisager une meilleure organisation de l'information sur la gestion des droits d'auteur et des droits voisins.

À ce jour, la plupart des acteurs culturels québécois ont eu recours à des données relativement accessibles (statistiques de fréquentation, études de marché, données gouvernementales) pour améliorer leur connaissance des publics et des marchés, ou pour élaborer leur stratégie. À l'ère du numérique, ces données ne suffisent plus; l'information générée à propos des contenus et son utilisation ont parfois plus de valeur marchande que les contenus eux-mêmes.

Il faut donc encourager le recours aux métadonnées. L'ajout de métadonnées aux contenus culturels (un livre, une chanson, une production audiovisuelle ou tout autre type d'œuvre) est devenu un incontournable. Ces métadonnées, déployées selon des standards internationaux, décrivent les caractéristiques desdits contenus et font en sorte qu'ils soient visibles et puissent être découverts. Elles doivent aussi inclure une information stratégique concernant les consommateurs de ces contenus.

Afin de miser sur la culture et les communications pour le développement économique du Québec, le gouvernement s'engage à :

- Soutenir le démarrage de projets et l'expérimentation de modèles organisationnels adaptés à la nouvelle économie numérique et contribuer à la mise sur pied de pôles d'expertise régionaux;
- Appuyer les organismes et les entreprises du milieu de la culture dans leurs stratégies d'exploitation et de commercialisation pour le marché intérieur et l'exportation;
- Assurer un leadership dans l'élaboration de stratégies visant les données culturelles dans un contexte numérique.

DE LA PAROLE AUX ACTES

Les priorités exposées dans le présent projet de politique culturelle sont maintenant soumises à la consultation.

À l'issue de cette consultation, le gouvernement concrétisera ses engagements en déposant à l'Assemblée nationale la nouvelle politique québécoise de la culture, y compris un plan d'action gouvernemental quinquennal.

Ce plan d'action, doté d'un cadre financier, comprendra des mesures qui seront mises en œuvres par plusieurs ministères et organismes. Au terme de la cinquième année, le ministère de la Culture et des Communications effectuera une évaluation des actions entreprises afin de rendre compte des progrès réalisés et d'apporter les ajustements nécessaires en vue d'un deuxième plan d'action quinquennal.

Par cette démarche, le gouvernement du Québec s'engage résolument en faveur de l'affirmation et de la transmission d'une culture rassembleuse qui, chaque jour, contribue à l'enrichissement et à l'épanouissement de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

ANNEXE I: UN ENGAGEMENT HISTORIQUE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Les premiers jalons de l'engagement de l'État en culture ont été posés au début de la Confédération canadienne de 1867, et même une décennie plus tôt, avec la première politique d'achat de livres destinée à soutenir et encourager la littérature québécoise. Le Prix d'Europe – créé par le gouvernement de Lomer Gouin en 1911 dans le but de permettre à un musicien québécois d'aller se perfectionner en Europe chaque année – figure aussi parmi les premières actions de l'État québécois dans le domaine culturel.

Les années 1920 voient naître les premières institutions culturelles publiques. Sous la direction d'Athanase David, le Secrétariat de la province de Québec – incubateur de plusieurs ministères – met sur pied les premières écoles des beaux-arts à Montréal et à Québec, les archives de la province de Québec, la Commission des monuments historiques et le Musée de la province de Québec⁸. Ce réseau institutionnel est complété sous le gouvernement d'Adélard Godbout par l'établissement du Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec, en 1942.

Une étape décisive est franchie en 1961 avec la création du ministère des Affaires culturelles, dont Georges-Émile Lapalme est le premier titulaire. Inspiré du modèle français de démocratisation culturelle conçu par André Malraux et s'inscrivant dans le mouvement des grandes réformes des années 1960, ce ministère est le premier du genre en Amérique du Nord. Il contribue à la consolidation des institutions culturelles existantes, crée l'Office de la langue française et s'active dans différents dossiers relatifs aux arts, aux lettres et au patrimoine. Le gouvernement du Québec s'investit également dans les relations franco-québécoises et met sur pied une Délégation générale du Québec à Paris. Depuis, à l'échelle internationale, le Québec a largement contribué à la création de plusieurs institutions francophones notamment reconnues pour leur apport dans le domaine de la culture et de la langue française (UNESCO, Organisation internationale de la Francophonie, TV5, Agence universitaire de la Francophonie, etc.). Qui plus est, l'implantation, au fil des ans, d'un réseau de représentations à l'étranger a permis au Québec de se doter d'outils efficaces pour la promotion et la diffusion de sa culture sur la scène internationale.

Dans les années 1960 et 1970, trois projets de politique culturelle émergent : le livre blanc du ministre Pierre Laporte, en 1965; le livre vert *Pour l'évolution de la politique culturelle* de Jean-Paul L'Allier, en 1976; et la *Politique québécoise de développement culturel* de Camille Laurin, en 1978. Parallèlement à ces visions d'ensemble, le ministère des Affaires culturelles s'emploie au fil des ans à établir diverses politiques et lois dans des secteurs particuliers, dont l'instauration du dépôt légal. Il crée aussi d'importantes institutions : le Musée d'art contemporain de Montréal, la Place des Arts, le Grand Théâtre de Québec, Radio-Québec et la Bibliothèque nationale du Québec. Dernier né de ce grand réseau, le Musée de la civilisation voit le jour au début des années 1980.

8. Aujourd'hui Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le Conseil du patrimoine culturel du Québec et le Musée national des Beaux-Arts du Québec.

Au cours des années 1970 et 1980, la volonté d'étendre l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire québécois se concrétise par la création de conservatoires de musique dans cinq régions et par la structuration des directions régionales du ministère des Affaires culturelles. C'est également pendant cette période que sont établies les premières ententes de partenariat avec les municipalités et avec les nations autochtones, et, au début des années 1990, avec les municipalités régionales. Dès lors, l'action gouvernementale associe plus activement culture, économie et industries.

Le Québec adopte en 1987 la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q, c. S-32.1) et, en 1988, la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q, c. S-32.01). Ces lois donnent les critères permettant de reconnaître le statut professionnel d'un artiste et d'encadrer les relations entre les artistes et leurs producteurs ou diffuseurs. Elles établissent également un processus de reconnaissance d'associations représentatives et leur confèrent des fonctions, telles la défense et la promotion des intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des artistes professionnels.

En 1992, le Québec franchit un nouveau pas en se dotant officiellement d'une première politique culturelle, *Notre culture, notre avenir*, présentée par la ministre Liza Frulla. Elle comporte trois axes d'intervention : l'affirmation de l'identité culturelle, le soutien aux créateurs et aux arts, ainsi que l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle. Cette politique propose de faire de la culture une mission gouvernementale, en transformant le rôle du ministère des Affaires culturelles afin d'adopter une vision plus large du développement culturel. Elle a créé le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), a resserré les liens avec le milieu de l'éducation, a accentué le rayonnement international de la culture québécoise et a intensifié l'action territoriale grâce à un partenariat privilégié avec les municipalités locales et régionales.

Cette politique a amené une structuration majeure de l'action de l'État en culture et elle a favorisé plusieurs avancées, notamment l'implantation d'équipements culturels, la diffusion d'œuvres sur l'ensemble du territoire et un meilleur accès de la population aux lieux culturels. Elle a aussi permis la mise au point d'un modèle de soutien public aux arts et à la culture qui a grandement contribué à propulser la création artistique professionnelle à des niveaux de qualité et de rayonnement remarquables. De même, l'action de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a eu des effets considérables sur la professionnalisation et la consolidation des industries culturelles, en mettant à leur disposition des outils financiers adaptés à leurs besoins. Cette structuration du système culturel a favorisé l'émergence des talents d'ici ainsi qu'un accroissement de la fréquentation des lieux culturels.

En plus des grandes institutions d'État qu'il a créées, le gouvernement a emboité le pas à de multiples initiatives issues des communautés locales qui ont donné naissance à de grandes organisations aujourd'hui réputées (orchestres symphoniques, compagnies de théâtre, de danse, etc.). Il a aussi porté une attention constante à la protection du patrimoine culturel, en adaptant son action en fonction des tendances internationales, et a assuré la sauvegarde et la transmission de nombreuses richesses patrimoniales partout au Québec. À cette fin, il a plusieurs fois actualisé ses outils législatifs, la plus récente étant l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) en 2011 sous la responsabilité de la ministre Christine Saint-Pierre.

Plus récemment, les interventions gouvernementales en culture ont investi de nouveaux champs, celui du développement durable, avec l'**Agenda 21 de la culture**⁹ en 2011, et celui du numérique, avec le lancement du **Plan culturel numérique du Québec**¹⁰ par la ministre Hélène David en septembre 2014. Premier positionnement gouvernemental en la matière, ce plan vise à aider les milieux culturels à prendre le virage numérique pour permettre au Québec de profiter des nombreux avantages économiques que recèle cet univers et pour mettre en avant son identité culturelle propre.

La nouvelle politique culturelle s'inscrit dans un esprit de continuité et dans la volonté de maintenir l'originalité et la pertinence de ses interventions dans une société de plus en plus interconnectée avec le reste du monde.

9. [<http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/agenda21/A21C-Brochure-FR-2013.pdf>]

10. [<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/>]

ANNEXE II: DÉMARCHE PARTICIPATIVE

S'inscrivant dans une approche de développement durable, cette nouvelle politique culturelle a bénéficié des résultats d'une importante consultation publique menée par le ministre de la Culture et des Communications en juin et août 2016. Dans l'objectif de favoriser la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent, deux documents de consultation ont été rendus publics au printemps 2016 afin d'alimenter leurs réflexions dans la définition d'une vision concertée du développement culturel du Québec.

Lors de la tournée de consultation publique, le ministre Luc Fortin s'est rendu dans les 17 régions administratives du Québec et y a entendu quelque 320 intervenants, citoyens, organismes, regroupements ou instances municipales. Plus de 450 mémoires ont été déposés. De plus, un questionnaire en ligne a été mis à la disposition de la population pour qu'elle puisse s'exprimer sur le projet de renouvellement de la politique culturelle. Au total, 2959 répondants l'ont rempli. Les documents de consultation et les mémoires sont disponibles sur le site **Web du ministère**.

Par ailleurs, une démarche particulière de consultation auprès des communautés autochtones a été effectuée. Ce processus de consultation a débuté avec la tenue d'une journée de discussion entre les chefs autochtones et les ministres de la Culture et des Communications et des Affaires autochtones. Cette rencontre s'est déroulée en présence de 39 délégués autochtones qui représentaient dix des onze nations. Ont ensuite été tenus cinq ateliers avec des artistes autochtones, au cours desquels 37 artistes ont partagé leur expérience et leur conception des arts autochtones.

Des consultations auprès des sociétés d'État et des organismes linguistiques relevant du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, et auprès des principaux ministères concernés ont permis de prendre en considération les principaux enjeux auxquels ils font face.

ANNEXE III : COMITÉS CONSULTATIFS

Pour l'élaboration de cette politique culturelle, le ministre de la Culture et des Communications a été accompagné par deux comités.

Comité-conseil

Le comité-conseil se composait de huit personnalités reconnues pour leur compétence, leur vision dynamique et leur engagement à l'égard du développement culturel au Québec. Ce comité avait pour fonction de conseiller le ministre sur les principaux documents produits par le ministère de la Culture et des Communications. Il a aussi fourni des avis sur les stratégies à adopter pour assurer la mobilisation des intervenants clés et sur les attentes, les perceptions et la satisfaction des milieux.

Monsieur Sandy Boutin, président et cofondateur du Festival de musique émergente en Abitibi-Témiscamingue

Monsieur Gabriel Bran Lopez, président fondateur de Fusion Jeunesse

Madame Liza Frulla, ministre des Affaires culturelles au moment de l'élaboration de la Politique culturelle du Québec de 1992

Monsieur Ian Gailer, directeur général du Festival de cinéma de la ville de Québec

Madame Sylvie Gamache, consultante dans le domaine des arts de la scène

Madame Louise Sicuro, présidente-directrice générale de Culture pour tous

Madame Nadine St-Louis, entrepreneure autochtone dans l'industrie culturelle

Monsieur Hugues Sweeney, producteur exécutif à l'Office national du film du Canada

Comité scientifique

Le comité scientifique réunissait treize représentants du milieu universitaire choisis pour leur expertise et leur expérience dans le domaine des politiques de la culture et des communications, ainsi que pour la diversité de leurs profils et de leurs champs d'intérêt. Ce comité avait pour rôle de discuter des problématiques, des enjeux, des orientations à prendre en compte, soit de manière générale soit sur des aspects particuliers, et de donner des avis sur le projet de politique culturelle.

Madame Rachida Azdouz, Université de Montréal, vice-rectorat aux affaires internationales et à la Francophonie

Madame Marie-Pierre Bousquet, Université de Montréal, Département d'anthropologie

Madame Christina Cameron, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement

Madame Nathalie Casemajor, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Madame Marcelle Dubé, Université du Québec à Chicoutimi, Département des sciences humaines et sociales

Madame Marie-José Fortin, Université du Québec à Rimouski, chaire de recherche du Canada sur le développement régional et territorial

Madame Véronique Guèvremont, Université Laval, Faculté de droit

Monsieur Fernand Harvey, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Monsieur Nik Luka, Université Mc Gill, École d'architecture et de planification urbaine

Monsieur Richard Marcoux, Université Laval, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone

Monsieur Marc Ménard, Université du Québec à Montréal, École des médias

Madame Diane Saint-Pierre, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Monsieur André Thibault, Université du Québec à Trois-Rivières, Observatoire québécois du loisir

ANNEXE IV : TABLEAU DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

ENGAGEMENTS PARTICULIERS À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES

Le développement culturel des Premières Nations et des Inuits	• Accroître la portée des ententes de partenariat avec les nations autochtones du Québec. • Accroître la participation des dirigeants et des organismes autochtones à la connaissance, à la protection, à la transmission, à la mise en valeur et à la gestion de leur patrimoine culturel
Les aspirations des artistes et artisans autochtones	• Favoriser l'expression des pratiques artistiques coutumières et contemporaines des Autochtones ainsi que leur rayonnement au Québec, au Canada et à l'international
Les langues autochtones	• Favoriser la préservation, l'épanouissement et la vitalité des langues autochtones • Adopter une déclaration nationale sur les langues autochtones
La culture comme facteur déterminant du rapprochement des nations autochtones et de la nation québécoise	• Affirmer l'importance de la contribution des Autochtones au dynamisme culturel du Québec. • Mieux faire connaître la richesse, la diversité et le dynamisme des cultures autochtones présentes sur le territoire • Favoriser la rencontre et les échanges entre les Autochtones et les non-Autochtones.

1 – S'ÉPANOUIR INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT GRÂCE À LA CULTURE

Axes	Objectifs
Une vie culturelle en français, participative et engagée	1.1 : Accentuer le rôle de la langue française comme vecteur de participation à la vie culturelle québécoise
	1.2 : Soutenir une participation culturelle élargie et inclusive
	1.3 : Renforcer l'engagement individuel et collectif
L'apport croisé des secteurs culturels, éducatifs et sociaux	1.4 : Intensifier la relation entre la culture et l'éducation au bénéfice de la jeunesse
	1.5 : Donner une impulsion à la synergie des secteurs culturels et sociaux

2 – FAÇONNER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION ET AU RAYONNEMENT DE NOS RICHESSES CULTURELLES

Axes	Objectifs
Le déploiement de la création et de la production	2.1: Soutenir une création et une production répondant à de hauts standards de qualité
	2.2: Favoriser la diversité des formes d'expression artistique et culturelle
La diffusion et la notoriété internationale de la culture québécoise	2.3: Favoriser la diffusion culturelle sur tout le territoire québécois, au Canada et sur la scène internationale
	2.4: Accroître l'influence du Québec en matière de culture ainsi que la coopération avec ses partenaires internationaux
L'accès équitable à une vie professionnelle gratifiante et évolutive	2.5: Améliorer la condition socioéconomique des artistes professionnels et des travailleurs culturels
	2.6: Offrir aux artistes et aux travailleurs culturels l'accès à un continuum cohérent de formation professionnelle et de perfectionnement
	2.7: Assurer une meilleure inclusion de tous les talents

3 – DYNAMISER LA RELATION ENTRE CULTURE ET TERRITOIRE

Axes	Objectifs
La culture comme élément fondamental de la vitalité du territoire	3.1: Améliorer la qualité des milieux de vie par la culture
	3.2: Prendre en compte la diversité des régions
Le caractère irremplaçable du patrimoine culturel	3.3: Faire fructifier le patrimoine culturel
	3.4: Innover en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel
Le partenariat avec les instances municipales	3.5: Prendre appui sur les initiatives des municipalités, des municipalités régionales de comté et des communautés autochtones en matière de culture
	3.6: Renforcer le rôle culturel de Québec, capitale nationale
	3.7: Miser sur l'énergie culturelle de Montréal, au profit de tout le Québec

4 – MISER SUR LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Axes	Objectifs
L'entrepreneuriat culturel et l'originalité des modèles organisationnels	4.1: Créer des conditions propices à l'éclosion et au développement de l'entrepreneuriat culturel
	4.2: Encourager les approches transversales et le partenariat entre les organisations
La performance sur les marchés nationaux et internationaux	4.3: Maximiser l'exploitation du marché intérieur
	4.4: Soutenir les artistes, les entreprises et les organismes culturels dans leurs efforts pour être présents sur le marché international
Les clés de l'économie numérique	4.5: Accroître les compétences numériques des intervenants
	4.6: Améliorer la maîtrise des connaissances et des données

